

Bruno Bertherat

**Carole Reynaud-Paligot, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, 338 p. ISBN : 2-13-054975-6. 28 euros.**

---

#### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

#### Référence électronique

Bruno Bertherat, « Carole Reynaud-Paligot, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, 338 p. ISBN : 2-13-054975-6. 28 euros. », *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle* [En ligne], 35 | 2007, mis en ligne le 31 octobre 2008. URL : <http://rh19.revues.org/index1762.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://rh19.revues.org/index1762.html>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

Tous droits réservés

Carole REYNAUD-PALIGOT, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, 338 p. ISBN : 2-13-054975-6. 28 euros.

L'ouvrage de Carole Reynaud Paligot s'inscrit dans un champ historique déjà largement balisé, celui des études sur la « pensée raciale » en France des années 1860-1930. La démarche s'inscrit dans une histoire des sciences (ici l'anthropologie) attentive au contexte. Son originalité réside dans le rapprochement entre cette « pensée raciale » et l'« idéologie républicaine ». L'auteure évoque un véritable « paradigme racial ». La démonstration aborde la construction de ce « paradigme racial », puis sa réception et ses usages.

Le « paradigme racial » est élaboré dans le cadre de la Société et de l'École d'anthropologie. Ses origines remontent aux Lumières et aux travaux des naturalistes au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. L'anthropologie, qui devient autonome dans les années 1860-1870 sous l'impulsion de Paul Broca, se situe dans leur sillage. La race est définie par des caractères. Il y a une hiérarchie et les races non européennes sont déclarées inférieures. Toutefois, la croyance dans la relative perfectibilité de l'homme et dans le rôle de l'éducation marque la spécificité du modèle républicain. À ce propos, l'auteure emploie le terme de « racialisme » plutôt que celui de racisme.

L'anthropologie élabore un modèle dans un contexte scientifique marqué par le débat sur les origines de l'homme. La parution de *L'Origine des espèces* de Charles Darwin en 1859 marque l'essor du transformisme et de l'idée de la descendance de l'homme à partir du singe. Dans cette généalogie, les races inférieures constituent le chaînon manquant. Le contexte scientifique doit être lié aussi au contexte politique. Le modèle racial des anthropologues légitime la politique coloniale.

Son originalité réside dans le fait qu'il est produit par des savants qui ont soutenu la Troisième République. La « pensée raciale » républicaine se distingue par son refus de l'antisémitisme et du nationalisme. Il n'y a pas d'inégalité entre les races européennes. Les raciologues républicains refusent la vision d'une société décadente, croient au rôle positif de l'éducation, à la méritocratie et se méfient du concept de race pure. La « pensée raciale » trouve un large écho dans le monde politique et dans la société par le biais de la vulgarisation scientifique jusque dans les manuels scolaires.

La validité du « paradigme racial » est confirmée par son influence. Les sciences humaines et sociales utilisent les problématiques anthropologiques. La psychologie des peuples, développée notamment par Taine, reprend les thèmes de l'hérédité et de l'inégalité des races. Le concept de race est également présent dans des disciplines devenues autonomes suite à la réforme universitaire, comme en histoire, chez les fondateurs de l'école méthodique, même s'il est de plus en plus concurrencé par les facteurs socio-historiques. Seule l'école durkheimienne semble introduire une rupture, le social seul devant expliquer le social. Pourtant, elle ne nie pas le rôle de l'hérédité et se montre dubitative au sujet de l'égalité des races. Même l'ethnologie culturelle d'un Mauss ne juge pas illégitimes les problématiques raciologiques. Autrement dit, certaines des caractéristiques du « paradigme racial » demeurent présentes. Cette présence est encore plus marquée dans la psychologie scientifique, discipline émergente à la fin du siècle.

Le dernier chapitre s'attache à étudier l'impact des théories raciales des anthropologues au sein du monde colonial. La race blanche est destinée à coloniser ; les races inférieures sont destinées à être colonisées. Le devoir des races supérieures est d'éduquer les races inférieures encore dans l'enfance. Quant au métissage, tout comme dans l'anthropologie savante, les avis sont partagés. À l'égard des colonisés se met en place une politique d'association avec une législation coloniale qui institue un droit spécifique en fonction de la race, dont témoigne le régime de l'indigénat. En outre, l'enseignement est adapté aux races inférieures (contenu peu ambitieux et ségrégation). Cet ensemble de représentations a considérablement réduit les ambitions de la mission civilisatrice de la France, pourtant revendiquée par le régime républicain au nom de ses principes égalitaires et universalistes. Le « racialisme républicain » s'inscrit dans un sentiment de supériorité du monde occidental.

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, l'anthropologie raciale républicaine traverse une crise marquée par la disparition de ses figures historiques, des difficultés internes liées à la méthode de classification et l'autonomisation de nouvelles sciences comme l'ethnographie. La Première guerre mondiale accentue l'impact de la crise : déclin des effectifs de la Société d'anthropologie, contamination par les thèses nationalistes et revanchardes. L'après-guerre voit l'anthropologie se diviser en un courant progressiste et un courant conservateur. L'antisémitisme fait son apparition au sein de la communauté anthropologique dans les années 1930. La pensée raciale est encore largement partagée. Il n'y a donc pas eu de rupture totale.

Carole Reynaud-Paligot nous convainc que le modèle universaliste de la Troisième République est « racialisé », c'est-à-dire inégalitaire. Il s'agit bien d'une vision iconoclaste, mais qui repose sur le souci constant de la nuance. La force de cette « culture raciale » à prétention scientifique ne laisse de frapper. On est tenté de faire un rapprochement avec un livre d'Annie Stora-Lamarre, *La République des faibles. Les origines intellectuelles du droit républicain, 1870-1914* (2005), qui adopte pourtant une approche opposée. Ces deux ouvrages permettent en effet de mieux comprendre la généalogie et les ambiguïtés de la culture républicaine, qui apparaît productrice à la fois d'intégration (le citoyen, le faible) et d'altérité (le non-occidental, le colonisé, voire l'immigré).

Bruno Bertherat

Françoise BRIEGEL et Michel PORRET [dir.], *Le criminel endurci. Récidive et récidivistes du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de l'International Association for the History of Crime and Criminal Justice tenu à Genève du 6 au 8 juin 2002*, Droz, Genève, 2006, 395 p. ISBN : 2-600-01033-5. 50 francs suisses.

Claire DOLAN [dir.], *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle. Actes du Colloque tenu à Québec du 15 au 17 septembre 2004*, Presses universitaires de Laval, Canada, 2005, 828 p. ISBN : 2-7637-8268-X. 50 dollars canadiens.

La parution de deux imposants ouvrages collectifs consacrés à l'histoire de la justice dans une périodisation longue qui s'étend du Moyen Âge au xx<sup>e</sup> siècle montre le dynamisme actuel de ce champ.